



Usage

La bande de vitrage adhésive permet de signaler les grands vitrages aux personnes déficientes visuelles.

Le contraste de couleur rend la vitre repérable, évitant ainsi un passage dangereux.



Rappel de la loi

Arrêté du 1er août 2006 article 10.3 Sécurité d'usage :

« Les portes comportant une partie vitrée importante doivent être repérables ouvertes comme fermées à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat. »



Dimensions	200 µm x 5 cm x 10 m
Composition	Polychlorure de vinyle
Milieu de pose	Intérieur ou extérieur
Certification	DIN 4102-BI
Mise en oeuvre	Poser une bande adhésive à 1,10 m de hauteur, et une seconde à 1,60 m



COLORIS

-  Blanc
-  Bleu
-  Jaune
-  Rouge
-  Sablé Dépolie